

1 OBJET

Les présentes Conditions Générales de Ventes (appelées CGV dans la suite du document) ont pour objet de régir l'ensemble des relations entre

- Digi Activity société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au RCS de Paris sous le n° 830 185 294, dont le siège social est situé, 10 rue de Penthièvre à Paris (75008), représentée par Madame Fabienne SALÈTES-LEFÈVRE, en sa qualité de Présidente.
E-mail : contact@digi-activity.com
Tél. : +33 1 85 85 31 78
- Et ses Clients et Participants (tels que défini à l'article 3). Les Clients déclarent être âgés d'au moins 18 ans, disposer de la capacité de contracter pour eux-mêmes et pour le Participant. Digi Activity pourra vous demander toute justification à cet égard.

2 ACCEPTATION ET OPPOSABILITE DES CGV

Le fait de procéder à une Réservation (telle que définie à l'article 3) auprès de Digi Activity vaut pour adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce que vous reconnaissez expressément.

Les CGV s'appliquent que vous fassiez votre Réservation depuis la France ou l'étranger.

Les CGV peuvent faire l'objet de modifications ultérieures. La version applicable est celle en vigueur à la date de validation de la Réservation, consultable sur le site Digi Activity.

Si vous n'acceptez pas les CGV, vous vous engagez à ne pas réserver ni participer aux Activités proposées par Digi Activity.

3 DÉFINITIONS

Dans le cadre des présentes CGV les termes commençant par une majuscule répondent aux définitions suivantes :

- « **Activité** » désigne l'activité de loisirs éducative (stage, cours ou atelier,...) commandée par le Client pour un Participant, ces activités sont présentées à l'article 4
- « **Client** » : désigne la personne ayant commandé une ou des Activités conformément aux dispositions de l'article 5 des CGV.
- « **Contrat** » : désigne les CGV, le formulaire lié à l'Activité rempli par le Client, en ligne lors de sa commande, ou pour les autres modes de commande tous les autres écrits remplis par le Client le cas échéant
- « **Participant** » désigne la personne qui participe à l'Activité.
- « **Parties** » : désignent collectivement Digi Activity et le Client.
- « **Prestataire** » : désigne la société DIGI ACTIVITY,
- « **Réservation** » désigne toute commande ferme et définitive passée par le Client

4 ACTIVITES PROPOSEES PAR DIGI ACTIVITY

Le Prestataire propose à une clientèle composée de particuliers des activités de loisirs éducatives dans les domaines de l'informatique, de l'internet, des nouvelles technologies et de l'environnement numérique et digital.

Ces activités se font en ligne ou en présentiel. Elles sont organisées à des dates et horaires déterminées.

Le Client peut inscrire un Participant à l'une ou l'autre de ces Activités.

5 MODALITÉS DE COMMANDE DES ACTIVITES

5.1 Commandes en ligne via le site DIGI ACTIVITY

5.2 Le Client peut commander une place pour l'une des Activités proposés sur le site internet de Digi Activity. Le Client choisit pour le Participant l'Activité souhaitée parmi les différentes sessions ouvertes aux inscriptions. Une fois son choix d'Activité fait, le Client arrive sur un formulaire où il peut vérifier les éléments de sa commande en cours ; notamment mais pas exclusivement le nom de l'activité, ses dates et horaires, le lieu, le prix, le nombre minimum de participants.

A ce stade la Réservation n'est pas effective.

Une fois que le Client a vérifié les caractéristiques de l'Activité qu'il souhaite réserver, le Client est invité à

- 1) compléter les informations demandées permettant d'enregistrer sa Réservation, et de préciser le cas échéant ses souhaits pour le matériel, le droit à l'image et l'autorisation d'utilisation des données personnelles à des fins de prospections commerciales. (article XX de ces CGV)
- 2) prendre connaissance et accepter les présentes CGV. L'acceptation du Client est matérialisée par le cochage de la case dédiée du formulaire
- 3) payer sa Réservation en ligne.

5.3 Dès que le paiement du Client est validé un email de confirmation est envoyé au Client.

La Réservation n'est ferme et définitive qu'à réception de email de confirmation par le Client, et des informations de réservation et du paiement par le Prestataire

Si le Client ne reçoit pas l' email, contacter le Prestataire à l'adresse inscription@digi-activity.com

5.4 AUTRES MODALITÉS DE COMMANDE DES ACTIVITES

5.4.1 Si le Client ne peut pas effectuer une commande en ligne sur le site internet ; il peut demander à commander par courrier électronique exclusivement à l'adresse inscription@digi-activity.com ou par téléphone au **+33 1 85 85 31 78**

5.4.2 Il est à la libre appréciation du prestataire d'accepter ou non ces commandes

5.4.3 Le Client s'engage à fournir toutes les informations nécessaires au traitement de sa commande telles qu'elles lui sont demandées par mail ou téléphone par le Prestataire, ou par tout autre moyen, notamment un formulaire en ligne

5.4.4 Dans tous les cas, c'est le paiement de la commande par le Client avant le début de l'Activité qui valide définitivement l'acceptation de la commande

5.4.5 Pour toute commande faite par mail ou téléphone et payée, et d'un montant de moins de 750 euros TTC, le paiement partiel ou total matérialise l'acceptation des CGV, et la validation des modalités de l'Activité(dates, horaires, lieu, contenu, prix, matériel fourni par le Prestataire ou à fournir par le Client).

5.4.6 Pour toute commande de plus de 750 euros TTC et selon l'appréciation du Prestataire pour toute commande inférieure à 750 euros TTC, le Prestataire transmet un devis par mail au Client avant paiement de la commande.

5.4.7 Pour les commandes où un devis a été transmis, le Client confirme sa commande et son acceptation du Devis et des CGV par retour de mail pour toute prestation inférieure à 750 euros TTC.

5.4.8 Pour les prestations supérieures ou égales à 750 euros TTC, le Client confirme son acceptation du devis en signant le Devis ; soit via la plateforme de signature électronique proposée par le Prestaire soit en imprimant le Devis et les CGV et en les retournant, dûment datés et signés au Prestataire qui en accuse bonne réception par retour de courrier électronique.

5.5 Le Prestataire se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client qui ne respecterait pas les modalités prévues au présent article ou avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

6 CONDITIONS FINANCIÈRES :

6.1 En contrepartie des Activités, le Client s'engage à régler au Prestataire les sommes mentionnées lors de sa commande en ligne ou au devis, en totalité au jour de la signature du Contrat, soit lors de la validation du formulaire en ligne ou lors de l'acceptation de la Réservation quand d'autres moyens

6.2 Les moyens de paiement acceptés sont :

- Pour toutes les commandes en ligne : carte bancaire
- Pour certaines commandes en ligne, à l'appréciation du Prestataire, et clairement visible lors de la commande : en plus de la carte bancaire, paiement par chèques et paiement par mandat SEPA
- Pour les autres commandes : virement bancaire, chèques vacances ANCV

Aucun paiement en espèces n'est accepté.

6.3 Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des commandes et des paiements intervenus. L'archivage des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

6.4 Paiement en plusieurs fois

Le paiement en plusieurs fois est possible de deux façons différentes. Quelle que soit la façon dont le paiement en plusieurs fois de l'Activité se met en place, le Client s'engage à payer l'intégralité de l'Activité pour laquelle un paiement en plusieurs fois est mis en place.

Le paiement en plusieurs fois peut se faire avec ou sans frais, à la libre appréciation du Prestataire ; les éventuels frais pour un paiement en plusieurs fois sont clairement exposés au Client avant qu'il valide le paiement en plusieurs fois.

6.4.1 Lors de la Réservation en Ligne

Le Prestataire prévoit pour certaines Activités le paiement en plusieurs fois. Dans ce cas, le formulaire d'inscription en ligne indique clairement les choix possibles.

Le Client pour aller au bout de sa Réservation doit alors choisir parmi les options de paiement proposées.

6.4.2 Sur demande du Client

Pour les Activités dont le formulaire en ligne ne prévoit pas de paiement en plusieurs fois, le Client peut demander au Prestataire des facilités de paiement en plusieurs fois.

Le Prestataire accepte ou refuse ces demandes à sa libre appréciation

7 EXCEPTION AU DROIT DE RÉTRACTATION :

Les Ateliers sont des activités de loisirs fournies à une date déterminée.

A ce titre conformément à l'article L221-28 du Code de Commerce le droit de rétractation n'est pas applicable. Consulter les modalités d'annulation à l'article 7.

8 ANNULATION :

8.1 ANNULATION PAR LE CLIENT

- Dans un délai supérieur à quinze (15) jours calendaires avant la date de début de l'Activité, l'intégralité des sommes versées par le Client au jour de la signature du Contrat lui seront remboursées par le Prestataire.
- En cas d'annulation de sa Réservation par le Client dans un délai inférieur ou égal à quinze (15) jours avant la date de début de l'Atelier tel que mentionnée au Devis, trente (30) % des sommes versées par le Client au jour de la signature du Contrat seront conservées par le Prestataire et le solde lui sera remboursé.
- Toute annulation de sa Réservation par le Client après la date de début de l'Activité ne donnera lieu à aucun remboursement, l'intégralité des sommes versées par le Client au jour de la signature du Contrat demeureront acquises au Prestataire.
- Pour un Participant qui ne pourrait participer à l'Activité pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Prestataire s'efforcera de proposer une solution alternative. Cette recherche de solutions alternative est limitée
 - Aux possibilités matérielles du Prestataire de chercher et trouver une solution alternative : par exemple mais sans limitation, personne disponible pour faire la recherche de solution, disponibilité de places dans d'autres Activités...
 - A l'absence de coûts financiers pour le Prestataire pour la mise en œuvre de la solution
 - A la fourniture d'un justificatif par le Client
- Pour les cours hebdomadaires qui démarrent en septembre d'une année N et vont jusqu'à juin de l'année N+1, le Client peut arrêter le cours à la fin de l'année civile N. Il suffit de faire un mail à inscription@dig-activity.com avant le 5 décembre de l'année N.

8.2 ANNULATION PAR LE PRESTATAIRE

8.3 Le Prestataire se réserve le droit d'annuler l'Activité :

- En totalité si le minimum de participants nécessaires n'est pas atteint ; y compris notamment si l'annulation de leur Réservation par d'autres participants avait pour conséquence de réduire le nombre de participants en deçà du nombre minimum mentionné lors de la commande.
- En tout ou en partie en cas de problème technique insurmontable ou d'absence imprévue et non remplaçable de l'intervenant chargé d'encadrer l'Activité

Le Prestataire informe dans les meilleurs délais le Client de l'annulation partielle ou totale de l'Activité dans tous les cas par mail, et fait ses meilleurs efforts pour informer également par téléphone.

8.4 En cas d'annulation totale par le Prestataire, l'intégralité des sommes versées par le Client au jour de la signature du Contrat lui seront remboursées.

8.5 En cas d'annulation partielle par le Prestataire de l'Activité, les sommes versées par le client lui seront remboursées au prorata du temps annulé.

9 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

- 9.1 Le Prestataire déploiera ses meilleurs efforts pour fournir les Activités et en assurer la continuité, conformément aux usages applicables et dans le cadre d'une obligation de moyens proportionnée. Ainsi les moyens mis en œuvre pour assurer les Activités ne pourront pas excéder le tiers du montant payé par le Client.
- 9.2 Au titre de ce principe de continuité, le Prestataire se réserve le droit de remplacer l'intervenant en charge de l'animation de l'Atelier, à sa seule discrétion et pour quelque raison que ce soit empêchant notamment ce dernier d'assurer sa présence pour l'ensemble des dates mentionnées de l'Atelier
- 9.3 Toujours au titre de ce principe de continuité, le Prestataire se réserve le droit de faire en visioconférence live et interactive un Atelier initialement prévu en présentiel, dans le cas où des circonstances exceptionnelles (confinement, grève de transports) rendent impossible le maintien de l'Atelier en présentiel.
Dans ce cas le Client ne pourra pas demander le remboursement de l'Atelier sauf si il ne peut techniquement pas participer aux séances en visioconférence.
- 9.4 En fonction du déroulement de l'Atelier et du groupe de Participants, le Prestataire se réserve le droit d'apporter des modifications ponctuelles au contenu de l'Atelier.
- 9.5 Le Prestataire s'engage à une obligation d'information et de conseil relative au déroulement de l'Atelier. Plus particulièrement vis-à-vis du Client Hôte, le Prestataire s'engage à lui fournir l'ensemble des supports et informations nécessaires au bon déroulement de l'Atelier à son domicile.

10 OBLIGATIONS DU CLIENT :

10.1 Obligations communes à tous les Clients

10.1.1 Le Client s'engage de manière générale pour son compte et pour celui du Participant à agir en bon père de famille et à ne pas nuire au bon déroulement de l'Atelier. Il s'engage notamment à

- Informer le Prestataire de tout besoin éducatif spécifique du Participant.
- Ne pas gêner les autres participants de quelque manière que ce soit;
- Agir conformément à l'ensemble des instructions de l'intervenant en charge de l'animation de l'Activité ;
- Respecter l'horaire de début d'Atelier, tel que mentionné au Devis, en évitant tout retard
- Être dans l'entraide et le respect des autres Participants.
-
- Pour les activités en présentiel, le Client s'engage en outre pour son compte et pour celui du Participant à
 - Ne pas porter atteinte à l'intégrité des locaux où se déroule l'Atelier
 - Ne pas porter atteinte à l'intégrité du matériel et des installations mis à sa disposition par le Prestataire et/ou le Client Hôte.A ce titre, le Client s'interdit toute action susceptible d'affecter le bon fonctionnement du matériel informatique, notamment en utilisant tout dispositif, logiciel non autorisé ou en naviguant sur des sites internet non autorisés .
- A quitter les locaux dans lesquels se déroule l'Activité, à l'horaire de fin d'Activité et à compter duquel l'intervenant en charge de l'animation de l'Activité ne sera plus responsable du Participant, ce que ce dernier accepte sans réserve.
- A ne pas se mettre en danger physiquement et notamment mais pas exclusivement être attentif aux risques de chute

- Pour les ateliers qui impliquent un tournage en extérieur : respecter les consignes de sécurité vis-à-vis de la sécurité routière

10.2 Exclusion de l'Activité en cas de manquement aux Obligations Clients

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations stipulées à l'article 9.1 ci-dessus, le Prestataire se réserve le droit d'interdire au Participant l'accès à l'Activité ou de l'en exclure.

Dans cette hypothèse, le Contrat sera résilié de plein droit, sans préavis ni formalité et sans préjudice de tout dommage-intérêt que le Prestataire pourra réclamer en réparation du préjudice subi.

Le règlement de la prestation souscrite restera intégralement dû à Digi Activity, l'exclusion pour raison disciplinaire n'ouvrant droit à aucun remboursement.

10.3 Obligations spécifiques au Client Hôte

Un Client Hôte est un Client pour lequel l'Activité se déroule à son domicile.

Dans l'hypothèse où le Client intervient également en qualité de Client Hôte, il s'engage à :

- Si c'est une Activité collective, permettre aux participants de l'Atelier, dont la liste lui sera communiquée en amont, l'accès à son domicile aux dates et horaires spécifiés à la Commande, ainsi qu'à notre intervenant
- Mettre à disposition des dits participants les installations et matériels nécessaires au bon déroulement de l'Activité, tel que cela a été convenu lors de la Commande

11 RESPONSABILITE ET GARANTIE DU PRESTATAIRE :

11.1 La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée.

11.2 Il ne saurait en aucun cas être tenu responsable des éventuels dommages indirects subis par le Client à l'occasion de l'utilisation des Activités, à savoir les dommages ne résultant pas directement et exclusivement de la défaillance du Prestataire ou des personnes physiques mises à la disposition du Client à sa demande.

11.3 En particulier pour les stages en présentiel, ; les participants ayant un âge qui leur permet de faire preuve de discernement concernant leur sécurité personnelle, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas de dommages corporels résultant du seul comportement individuel du Participant, par exemple mais de façon non limitée se balancer sur une chaise, courir en se déplaçant ...

11.4 En tout état de cause, la responsabilité du Prestataire sera limitée au remboursement des Activités effectivement payées par le Client et jugés défectueuses.

12 DONNÉES PERSONNELLES :

12.1 Les données personnelles pouvant être collectées par le Prestataire auprès du Client sont ses nom et prénom, adresse postale, date et lieu de naissance, numéro de téléphone fixe ou mobile, adresse e-mail, son lien avec les participants à l'Atelier, ses coordonnées bancaires, ainsi que les nom, prénom, date de naissance, adresse e-mail et numéro de téléphone des participants à l'Atelier, qu'il déclare être habilité à communiquer (ci-après ensemble dénommées les « Données Personnelles »).

12.2 Le responsable de traitement des Données Personnelles est le Prestataire. Les Données sont recueillies et traitées dans la plus stricte confidentialité, conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés et ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL sous le numéro 2077348.

12.3 Les Données Personnelles pouvant être recueillies sont principalement utilisées par le Prestataire aux fins de souscription et d'exécution des Activités et de manière générale pour les finalités des Activités.

Par ailleurs, si le Client en a donné son accord lors de sa commande en ligne ou via le Devis, ces Données Personnelles pourront également être utilisées à des fins de prospection commerciale.

12.4 Les Données Personnelles recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés au Prestataire par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des Activités. Le Prestataire garantit que les Données Personnelles ne seront pas cédées à des tiers autres que ceux mentionnés ci-dessus.

12.5 Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des Données Personnelles qui le concernent, à exercer à tout moment auprès du Prestataire soit par courrier postal à l'adresse figurant en en-tête du Contrat, soit par e-mail à l'adresse suivante : contact@digi-activity.com.

Pour des raisons de sécurité et éviter toute demande frauduleuse, cette demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité. Après traitement de la demande, ce justificatif sera détruit.

À compter du 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD, le Client disposera d'un droit à la portabilité, à la limitation, à la rectification et à l'effacement des données et du droit de porter des réclamations auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

12.6 Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation nécessaires à la protection des Données Personnelles et à les conserver pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elle/s sont collectées ou traitées.

13 DROIT A L'IMAGE :

13.1 A condition que le Client ait accepté cette option lors de la contractualisation , celui-ci autorise le Prestataire à capter, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, son image ou celle du Participant et à la reproduire et la représenter sur tout support de communication et de promotion et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur ses plaquettes de présentation, ses recommandations, ses vidéos de démonstration ou encore sur son site internet.

13.2 Cette autorisation est consentie pendant une durée de dix (10) ans à compter de la signature du Contrat et pour le monde entier.

13.3 Le Client déclare expressément et sans la moindre réserve que cette autorisation est consentie à titre gratuit.

13.4 Dans le cas où l'Atelier choisi par le client comporte des activités de vidéo ou de photo ; le Client autorise le Prestataire à capter l'image du Participant. Etant entendu que dans ce cas, les images captées seront diffusées uniquement auprès des participants de l'Atelier. Le Client peut s'opposer à cette captation en l'indiquant au Prestataire. Si ce refus compromet le bon déroulement de l'Atelier, le Prestataire et le Client discuteront ensemble des modalités de résolution de cette difficulté.

14 PROPRIETE INTELLECTUELLE

14.1 Le Client autorise le Prestataire à exploiter l'ensemble des œuvres, de quelque nature qu'elles soient, qu'il sera amené à créer dans le cadre de l'Atelier, sur tout support de communication et de promotion et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, sur ses plaquettes de présentation, ses recommandations, ses vidéos de démonstration ou encore sur son site internet.

14.2 La présente licence est consentie à titre non-exclusif, pendant une durée de dix (10) ans à compter de la signature du Contrat et pour le monde entier.

14.3 Le Client déclare expressément et sans la moindre réserve que cette autorisation est consentie à titre gratuit.

15 ASSURANCES :

- 15.1 Les Parties déclarent avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, et s'engagent à maintenir pendant toute la durée du Contrat, une police les garantissant contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant leur incomber en raison de dommages matériels ou corporels dont ils pourraient respectivement être à l'origine.
- 15.2 Le Prestataire déclare par ailleurs avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une police d'assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les éventuels dommages qui pourraient affecter le domicile du Client Hôte.

16 DUREE - RESILIATION :

Le Contrat entre en vigueur au jour de sa signature et expira le dernier jour de l'Atelier, , sans possibilité de résiliation anticipée sous réserve des dispositions des articles 17 et 18 du Contrat.

17 CLAUSE RESOLUTOIRE :

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations stipulées au Contrat par l'une des Parties, l'autre Partie pourra notifier la résolution du Contrat sous réserve du respect d'un préavis de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure la Partie défaillante de respecter ses obligations contractuelles, sans préjudice des dommages-intérêts qu'elle se réserve le droit de demander en réparation du dommage éventuellement subi.

18 FORCE MAJEURE :

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être recherchée si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence des tribunaux français, et notamment les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnements ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

19 INFORMATION PRE-CONTRACTUELLE :

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la conclusion du Contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du Code de la consommation, et notamment des informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles des Activités, compte tenu du support de communication ;
- Le prix des Activités ;
- Les délais sous lesquels le Prestataire s'engage à fournir les Activités commandées ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- Les moyens de paiement acceptés.

20 LOI APPLICABLE - JURIDICTION :

Le Contrat est soumis à la loi française.

- 20.1 Tous les litiges auxquels il pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, ses conséquences et ses suites, qui n'auraient pu être résolus entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux Tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.
- 20.2 Le Client est également informé qu'il pourra en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom.

Art. L. 612-1) ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes ou tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation par exemple) en cas de contestation.

21 DISPOSITIONS DIVERSES :

21.1 Non renonciation :

Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir d'un manquement par le Client à l'une quelconque des obligations visées dans le Contrat ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à se prévaloir du manquement en cause.

21.2 Non validité partielle :

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations du Contrat serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction compétente, cette stipulation serait alors réputée non écrite, toutes les autres stipulations conservant leur force et leur portée et resteront pleinement applicables, sauf si la ou les stipulations non valides présentaient un caractère substantiel et que leur disparition remettait en cause l'équilibre du Contrat.

21.3 Titres :

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.